40. LIGUE NATIONALE SWISS BOWLING

Art. 40 **Règles générales**

Art. 40.1 Lors de la ligue Nationale SB (LN), des équipes de Club ou de sections s'affrontent pour obtenir le titre de Champion de Suisse par Equipe.

Art. 40.2 La LN comprend 2 étapes et se déroule sur 2 week-ends :

- Etape 1 : Qualifications régionales
- Etape 2 : Finale nationale de la LN

Art. 40.3 Les équipes sont formées de 5 membres de la même section ; les dames bénéficient d'un handicap de 10 quilles par partie.

Art. 40.4 Tous les joueurs d'une équipe doivent avoir été membres de la même section lors des qualifications régionales.

Art. 40.5 Le nombre de remplaçants est illimité. Dès lors qu'un joueur aura effectué une partie au sein d'une équipe, il en sera membre à part entière et ne pourra plus être remplaçant dans une autre équipe.

Art. 40.6 La même tenue de jeu est obligatoire, c'est-à-dire que tous les membres d'une équipe doivent être vêtus de la même manière :

- Pour le haut : des polos ou chemises de bowling identiques;
- Pour le bas : messieurs : pantalons de même couleur et même longueur ;
  dames : tenue de même forme entre elles et la couleur doit être la même que celle des messieurs

Art. 41 **Qualifications régionales**

Art. 41.1 Des qualifications sont organisées en Suisse alémanique et en Suisse romande.

Art. 41.2 Les équipes inscrites effectuent 6 parties consécutives.

Art. 41.3 Les 6 équipes ayant réalisé le plus grand nombre de quilles sont qualifiées pour la finale.

Art. 41.4 En cas d'égalité, c'est la plus petite différence entre les totaux des parties réalisées qui prévaut.

Art. 42 **Finale de la Ligue Nationale SB**

Art. 42.1 Les 12 équipes finalistes disputent 11 rencontres en système Petersen.

Art. 42.2 Le classement est effectué aux points : 2 points par match gagné et 1 en cas d'égalité.
Des points supplémentaires seront attribués à la fin de la finale. Ils seront calculés sur le total quilles avec handicaps équipe après les 11 rencontres.
12 points pour le premier, 11 pour le deuxième, 10 pour le troisième, etc.

Art. 42.3 L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points au terme des 11 parties est déclaré Champion Suisse et remporte la Coupe Christian Abegglen.

Art. 42.4 Cas d'égalité

Art. 42.4.1 En cas d'égalité aux points, le plus haut total de quilles est pris en considération.

Art. 42.4.2 En cas de nouvelle égalité, le total de quilles réalisé au cours de la rencontre directe entre ces équipes est déterminant.

Art. 43 **Inscriptions**

Art. 43.1 Les équipes doivent s'inscrire, par écrit, auprès du président sportif de leur section un mois avant l'étape 1.

Art. 43.2 L'inscription doit préciser le nom du capitaine ou du responsable de l'équipe

Art. 43.3 Le prix d'inscription pour chaque équipe est fixé à :

- CHF. 150.00 pour les qualifications régionales
- CHF. 250.00 pour la finale.

Changement des l'aticles 40.3 et 40.4 au 17.11.2010